

nières dégradations ; des plantations d'arbres sagement établies auraient pu garantir les rives.

3° Aux plantations faites par M. de Varax, seigneur de Marcilly, et qui ont rejeté la rivière sur le territoire de Chazay.

On émet alors le vœu que les divers propriétaires riverains s'associent pour contribuer à l'endigement de la rivière.

Enfin, il est nécessaire de remplacer le bateau de pontonnage, établi sur l'Azergues, par un neuf, attendu que l'ancien a été fracassé par la grande inondation de 1747 (41).

Ce mémoire sur l'Azergues est envoyé à M. d'Ornesson, conseiller d'État, membre du Conseil royal du commerce et intendant des finances.

Ce curé, qui était menacé dans sa portion congrue par les ravages de l'Azergues, était le sieur Charrun J.-Baptiste. Il est chargé en 1752, 7 février, d'installer le sieur Pierre Jarrin, curé de Lissieu, dans sa prise de possession de la prébende de Saint-Laurent, à Chazay. La prébende est collationnée à Pierre Jarrin, par Jeanne Chollet, veuve de Jérôme Magnin, habitant des Chères, et cela après le décès de René Masson, ancien curé de Lissieu et ancien titulaire de la prébende.

Ayant pris connaissance de ladite nomination du sieur Pierre Jarrin, le curé de Chazay, J.-B. Charrun, prit par la main ledit M. Jarrin et le mit en possession de ladite prébende et ce, par l'entrée de la grande porte de l'église de Chazay, aspersion d'eau bénite et baisement d'autel de ladite chapelle de Saint-Laurent, etc. Et cela en présence de

---

(41) Arch. de la Charité. B. 243, 244.